

Table des matières

Financement de la formation 3

Financement de la formation

Ai-je droit à un financement pour ma formation ?

Selon votre situation professionnelle, la formation peut être prise en charge par votre fond de formation professionnelle :

- Pour les exploitants agricoles : sollicitation d'un financement auprès de VIVEA (la formation peut être financée à 100%, sous réserve de leurs priorités et des conditions de prise en charge).
- Pour les artisans : étude individuelle de votre situation auprès de votre fond de formation.

Que faire si je n'ai plus de budget VIVEA pour financer la formation ?

Prenez contact avec un de nos conseillers pour étudier votre situation. Selon les cas, certaines aides régionales peuvent aider à financer votre formation. Vous pouvez aussi payer un reste à charge sur le coût de la formation.

Je suis artisan, comment financer ma formation ?

Prenez contact avec un de nos conseillers producteurs. Des prises en charge existent, de montants variables selon les régions.

La formation est-elle éligible au CPF (Compte Personnel de Formation) ?

Actuellement, vous ne pouvez pas utiliser vos heures CPF pour financer la formation.

From:
<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:
https://wiki.cagette.net/financement_de_la_formation?rev=1631910709

Last update: **2021/09/17 20:31**

